

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 03/02/22

Président : WATTELLIER Eric

Président Délégué : WATTELLIER Marc (excusé)

Vice-Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire Général : GRISORIO Vincent

Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART

Trésorier Général : Christophe SALMERON

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

LFA : du 01/02/22, procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif de la LFA du 01/02/22 en visio (sous réserve de sa validation par le prochain Comité Exécutif de la FFF). Pris note.

FC LATOUR BAS ELNE : du 28/01/22, concernant les frais de déplacement de l'arbitre officiel du match U15 D2 du 22/01 CHAMPIONS ST JACQUES / LATOUR BAS ELNE, qui s'est déplacé faute d'avoir été averti du report du match. Frais d'officiel (35€) à la charge du District.

G. COLLIOURE / PORT-VENDRES : du 28/01/22 (mail du vendredi à 19h47), concernant le match U13 D3 P/B du 29/01 FOURQUES - TROUILLAS / COLLIOURE - PORT-VENDRES N°24251496. Informant que son équipe ne se déplacera pas en raison de deux cas COVID. Pas de justificatif de test biologique positif à la COVID joint au courriel. Pas de demande de report auprès du Référent COVID ou de l'astreinte. Transmis en Règlements & Contentieux.

FC BANYULS SUR MER & EMPIRE FUTSAL : du 01/02/22, concernant le match Futsal D1 du 29/01/22 EMPIRE FUTSAL 2 / BANYULS SUR MER. Pour ce qui concerne les arbitres, transmis à la CDA et aux Règlements & Contentieux concernant le résultat du match (pas de FMI ni de feuille de match papier).

MAIRIE DE PERPIGNAN : du 01/02/22, demandant confirmation de la réservation du gymnase SALVAT le Samedi de 16h00 à 21h00. Remise à disposition de la salle à la Mairie.

DEMANDE DE DÉROGATION

FC BAHO-PÉZILLA : du 28/01/22, sollicitant une dérogation exceptionnelle pour jouer en nocturne ses matches Séniors D4 et ce, jusqu'à la fin de la saison. Avis défavorable (40 lux). Dans l'OFFICIEL N°3 du 27/08/21 le Comité Directeur autorisait le nocturne en D3 et D4 à partir de 80 lux minimum.

CONDOLÉANCES

Le Président et les membres du Comité Directeur adressent leurs sincères condoléances au SO RIVESALTAIS et à la famille du joueur **ISMAILI Oussama**. Une minute de silence devra être observée en sa mémoire lors des matches du District des P-O des 05-06/02/22.

Le Président
Eric WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO